

Réf: Dossier 423860

Avis de constitution

SOCIETE « KING CONSTRUCTION CÔTE D'IVOIRE » en abrégé « KING CONSTRUCTION CI »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA 4 CIAD, Lot 17, Ilot
00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 19/06/2025, et enregistrés le 27/06/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KING CONSTRUCTION CÔTE
D'IVOIRE » en abrégé « KING CONSTRUCTION CI »

Objet : BTP;
QUINCAILLERIE;
TRANSPORT;
SECURITE.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 3,000,000 F CFA divisé en (300.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 300 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA 4 CIAD, Lot 17, Ilot
00

Dirigeant(s) M ZONDJI SENAMI LOTH EZCHIEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-07022 du 09/07/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°41858/GTCA/RC/2025 du 09/07/2025

